



EDITORIAL

Un corps médical uni

Blaise Bourrit – Fabrice Dami

L'Association des Médecins d'Institutions de Genève (AMIG) qui représente plus de 1000 médecins travaillant aux HUG, ainsi que l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG) représentant plus de 1500 médecins en pratique libérale, veulent conjointement faire connaître leur indignation quant à la décision des chambres fédérales de prolonger la clause du besoin pour une durée de trois ans. Cette clause, qui limite depuis juillet 2002 l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux, n'a en effet jamais démontré une quelconque efficacité pour diminuer les coûts de la santé. La prolonger revient à pénaliser injustement toute une génération de médecins. Nos

deux associations condamnent ensemble une mesure injuste et inefficace. Alors que les assurances maladies ne font toujours pas preuve de la transparence la plus élémentaire afin de mieux comprendre l'évolution des coûts de la santé, chercher à en attribuer la seule responsabilité au monde médical relève tout simplement de la manipulation.

La prolongation de la clause du besoin est d'autant plus une ineptie que la pénurie de médecins, de l'avis de tous et dans tous les pays européens, nous attend dans les années à venir. C'est également un signal désastreux donné à tous ceux qui envisagent d'entamer des études de médecine.

SOMMAIRE

Editorial	1-3
Vice-présidence AMG	4-6
Mise au point	6
Médecins victimes	7
Zur Rose – Débat	8-9
Sine Qua Non	10-11
Candidatures	12
Mutations	13
Petites annonces	14
Agenda	15

Les assurés/patients doivent savoir que cette mesure absurde a été concoctée par le monde politique et les assureurs dans le seul but de diviser le corps médical et aboutir

suite à la page 3



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...
avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

à la suppression du libre choix du médecin par la population.

A l'heure où des réformes fondamentales pour notre système de santé sont discutées à Berne dans la cadre de la révision de la LAMal, nous tenons à montrer notre unité contre toute mesure visant, comme la clause du besoin ou

la fin de l'obligation de contracter, à restreindre l'accès à des soins de qualité pour tous et le libre choix de son médecin pour chacun.

Dr Blaise Bourrit
Président AMG

Dr Fabrice Dami
Président AMIG



● Election à l'Assemblée Générale du 29 novembre 2004 ●

La prochaine Assemblée Générale de l'AMG devra procéder à deux élections.

Tout d'abord, conformément aux statuts de notre Association (Article 9 alinéa 2) «les membres de l'AMG seront amenés à désigner le futur président de l'Association.» Dans les faits, il est élu un an avant la fin du mandat de son prédécesseur. Il a le titre de vice-président et assume automatiquement à l'échéance prévue sa présidence pour un premier mandat de quatre ans. Les Drs Schneider et Jacot des Combes sont candidats (voir pages 4 à 6).

Par ailleurs, l'Assemblée Générale devra éga-

lement procéder à l'élection complémentaire pour le Conseil. Suite aux modifications des statuts intervenues au mois de mai et portant sur les incompatibilités de mandat entre la Commission de déontologie et le Conseil, la Doctoresse Catherine Plojoux a choisi de démissionner du Conseil pour se consacrer uniquement à la Commission de déontologie. Nous encourageons tous ceux qui souhaiteraient présenter leur candidature à cette élection complémentaire, de prendre contact avec le secrétariat général.



● Annuaire PALM ●

Vous pouvez désormais télécharger l'annuaire des médecins depuis notre site internet www.amge.ch sur Palm et également

Pocket PC. après être entré dans l'accès des médecins, cliquez sur le lien Annuaire Palm.



● Coup de scalpel ●

La maison NOVARTIS PHARMA adresse aux médecins un colis publicitaire vantant «les points communs entre un couteau de poche et Voltarène». Est jointe une médiocre imitation

made in China du mini-couteau suisse Victorinox. Est-ce pour promouvoir l'usage des génériques ?



● Vice-présidence AMG – Dr Pierre-Alain Schneider ●

En bref :

- 54 ans, radiologue FMH
- formation à Genève, Delémont et Paris
- radiologue vasculaire et interventionnel aux HUG de 1982 à 1991, actuellement radiologue à l'hôpital de la Tour et médecin consultant aux HUG
- président du groupe des radiologues genevois de 1996 à 2002
- délégué à la chambre médicale dès 1998
- membre du conseil de l'AMG dès 2002, membre du bureau
- sans engagement politique
- bricoleur, aviateur, parfois photographe... Et même père de famille.

Pourquoi je suis candidat ?

Parce que... on me l'a demandé ! Et qu'après une longue réflexion, je pense pouvoir être utile au service de l'AMG en mettant mon expérience à disposition.

Comment je vois la médecine aujourd'hui et demain ?

Pas très bien, et même avec inquiétude. Mais je crois que nous pouvons (et devons) négocier les virages difficiles de ce début de 21^e siècle. La médecine peut de plus en plus, le malade (comme le bien-portant qui s'ignore) lui faisant confiance, parfois trop. La fringale de soins ne connaît pas de limites. L'économie râle devant tant de ressources consacrées à soigner des citoyens souvent âgés et improductifs. Notre système de financement qui fait une forte pression sur les ménages manque trop souvent sa cible en touchant surtout les plus économes. Et les solutions proposées jusqu'ici ont tant d'effets secondaires que, si elles étaient de simples pilules, elles auraient depuis longtemps été retirées du marché.

Que pouvons-nous faire ?

Tout d'abord, n'abandonner à personne d'autre notre mission. Garder notre place et notre pou-

voir dans le système de santé et rester solidement attachés à nos principes hippocratiques. Etre ouverts à l'évolution technologique, l'anticiper. Et chercher la simplicité et l'efficacité dans un profond respect du malade même si ceci doit nous valoir quelques bagarres politiques. Nous sommes les garants d'une bonne médecine. Et nous devons compter avant tout sur nous-mêmes, être engagés vers le futur et exigeants.

Ne sommes-nous pas paralysés par nos divisions ?

Les pires ennemis de la médecine sont peut-être bien les médecins. Il nous faut adhérer à une vision d'ensemble, défendre la médecine comme un tout. Nous attacher aux enjeux capitaux plutôt que cultiver des luttes intestines. Nous ne vivons pas dans un système égalitaire, n'en rêvons pas, mais ayons le souci des plus faibles. Aucun d'entre nous ne doit être pris dans un piège économique qui peut le contraindre à une pratique contraire à nos principes. Gardons notre liberté, défendons aussi souvent que possible une pratique libérale de notre art. Le médecin de demain doit être compétent, efficace, généreux, respectueux de l'éthique et de la déontologie. Et, comme le dit Jacques de Haller, il doit pouvoir pratiquer son métier avec plaisir.

Annonce Préalable

**Assemblée Générale Ordinaire
Le lundi 29 NOVEMBRE 2004
à 19.30 h
Auditoire Marcel Jenny**



● Vice-présidence AMG – Dr Bertrand Jacot des Combes ●

"Switzerland's consumer-driven health care system achieves universal insurance and high quality of care at significantly lower cost than the employer-based US system and without the constrained resources that can characterize government-controlled systems."

De par ma spécialité et mes activités², je crois assez bien connaître les problèmes tant des médecins généralistes et internistes que ceux des médecins spécialistes et hospitaliers. L'AMG que l'on compare souvent à un syndicat a une mission lourde et ardue. D'une part, le soutien à ses membres et la défense d'intérêts parfois divergents ainsi que la promotion d'une médecine libérale garantissant la spécificité et l'individualité de chaque patient.

Mon but est de promouvoir une médecine indépendante et forte. Que dire de ces obligations qui nous sont faites jour après jour que ce soit par les assurances ou les autorités, voire parfois par nos propres organisations professionnelles et qui alourdissent notre travail et nous détournent de notre mission première. Combien de ces obligations auraient amené les fonctionnaires dans la rue. On en arrive au paradoxe que, non fonctionnaires, l'Etat nous impose un tarif unique, un pointage de notre travail par période de 5 minutes, un contrôle strict de notre revenu, des tracasseries administratives dignes de Courteline, etc. Il est bien clair que vu les pertes déjà considérables de notre liberté de pratique, l'idée de revenir à une profession totalement libérale relève de l'utopie. Il est néanmoins certain que nous devons nous battre pour rétablir une certaine proportionnalité entre nos obligations contractuelles et notre indépendance. Il y va de la qualité des soins et du respect des malades.

Il serait trop réducteur de développer en quelques lignes les enjeux auxquels nous sommes confrontés. L'Etat, désappointé par une augmentation des coûts de la médecine (et une explosion des primes d'assurance) dont il a souvent été responsable, semble pris de folie et multiplie les actions tout azimut. Le but est à

l'évidence raté mais la démotivation générale guette. Mme R. Dreifuss promettait une augmentation de 40% des primes si on n'acceptait pas la LAMAL, on en est à 60%! M. Domenighetti corrèle les coûts de la santé avec le nombre de médecins. J'aimerais qu'une telle corrélation soit faite avec la pléthore de services administratifs publics et privés dont la principale conséquence est l'augmentation vertigineuse de la paperasserie et de contrôles sans effet sur la croissance des dépenses. M. M. Manser d'Helsana feint de nous prendre pour des imbéciles en parlant de la réduction du remboursement des médecins les plus chers comme s'il pouvait penser que nous ne savons pas ce qu'est une courbe de Gauss. Par contre, je le crois incapable de comprendre que deux médecins de même spécialité pratiquant en un même lieu engendrent des coûts différents. Que ce soit par une orientation plus gériatrique de leur clientèle, par un intérêt plus social, par un intérêt à des pathologies plus coûteuses tel le diabétologue en comparaison avec l'endocrinologue, à certaine forme de chirurgie, de radiologie ou d'anesthésie, etc. La qualité et la richesse de la médecine tiennent à sa diversité. La politique de planification collectiviste à la russe que veulent nous imposer les assurances a déjà tristement fait ses preuves. Nous devons faire face à un pillage systématique des valeurs qui ont fait la force de la médecine et qui l'ont amené à ce haut niveau d'humanité et de compétence qui sont les siennes aujourd'hui. Nous avons la chance, à Genève, d'avoir des autorités connaissant mieux que d'autres les problèmes et les enjeux de la médecine moderne et la récente élection du Dr J. de Haller à la présidence de la FMH devrait permettre une meilleure transmission de nos préoccupations au niveau fédéral.

Que ce soit sous ma présidence ou celle du Dr P.-A. Schneider, l'AMG doit rester unie, soutenir tous ses membres et associations affiliées et nous ne devons plus hésiter à montrer notre force si nous voulons sauver une médecine de qualité pour laquelle la plupart d'entre nous ont consacré l'essentiel de leur force et



● Vice-présidence AMG – Dr Bertrand Jacot des Combes ●

de leur compétence. Permettez-moi de rappeler Kant, cité dans un article récent par B Baertschi: «Toute chose dans la nature agit d'après des lois. Il n'y a qu'un être raisonnable qui ait la faculté d'agir d'après la représentation des lois, c'est-à-dire d'après les principes, en d'autre terme, qui ait une volonté»³. J'ose prétendre que nous, médecins et AMG, avons cette raison.

¹ *Jama* 2004;292:1213-1220.

² *Installé comme spécialiste Médecine Interne spéc. Endocrinologie-Diabétologie depuis 1990, médecin consultant à la division d'endocrinologie et diabétologie des HUG, membre du conseil de l'AMG depuis 9 ans, membre du conseil et ancien président de la Société Médicale, ancien président de la commission d'éthique pour la recherche clinique en ambulatoire pendant près de 10 ans, membre de la commission de l'AMG et de la Société Médicale pour la formation continue.*

³ *Fondement de la métaphysique des mœurs. Paris: Vrin. 1980; 83*



● Mise au point ●

Lettre du 4.10.04 d' «appel au peuple»: Promesses et trahisons du Procureur Daniel Zapelli

Une lettre circulaire distribuée à de nombreux ménages genevois et mentionnant des sites internet, signée par Mr Gérard Ulrich, utilise mon nom de manière diffamatoire et totale-

ment erronée. En effet, je ne connais ni M. Ulrich, ni M. Ferdinand Doebeli, ni son épouse et n'ai jamais soigné aucune de ces personnes dont je n'avais jamais entendu parler jusqu'à ce jour.

Dresse Catherine Renold-Moynier

...CAISSE MALADIE 2005..CAISSE MALADIE 2005...

R.C.PONT Assurances a conclu un contrat collectif avec **INTRAS** pour les prestations **COMPLEMENTAIRES à la LAMAL**.

Ce contrat **GESTMED** s'adresse à tous les médecins et membres de leur famille :

PRIMES ATTRACTIVES

LIBRE PASSAGE pour toute affiliation avant le 01.01.2005,
pour des prestations équivalentes au contrat actuel

AGE D'ADMISSION : 55 ans

Nous nous engageons à fournir une offre dans les 24 heures après réception du certificat actuel :

R.C.PONT Assurances Rte de Jussy 29 C.P.227 1226 Thônex

Ou

Fax : 022 869 46 21

Ou, plus rapide encore :

rpont@rcpont.com

● Médecins victimes ou médecins pro actifs ? ●

La vie est faite de choix, notamment celui de subir ou de se prendre en mains. La médecine est manifestement en train d'évoluer de manière radicale. Preuve en est le TARMED, qui ne fait que matérialiser une vague de fond : l'intégration des paramètres économiques dans notre pratique, qui devient « gestion de la santé ». Le drame est que nous n'avons pas reçu de formation nous permettant d'appréhender ces aspects d'économie et de gestion. Les médecins ne sont ainsi pas équipés pour défendre leurs intérêts.

Face à ce constat, je me suis demandée s'il fallait se résigner et subir ou s'il existait une alternative. Pour faire face à une nouvelle donne, la première règle est d'en comprendre le fonctionnement. Quand on maîtrise les règles du jeu, on peut optimiser sa situation. Pour moi, cela passait par la formation.

Cela m'a incitée à suivre le cycle de séminaires « Cabinet Booster », organisés en partenariat avec l'AMG. Les sujets choisis et travaillés nous ont permis de mieux comprendre, entre autres, ce qui fait avancer nos « partenaires »

(et nous aussi) dans la gestion des ressources du système dit « de santé », et cela permet de se sentir moins écrasés, donc plus souvent initiants et décideurs.

Ce que j'en ai retiré : réfléchir, regarder le monde autrement, apprendre la gestion, ouvrir des pistes de réflexions, d'adaptation de nos pratiques. Enfin, une meilleure compréhension de certains aspects qui permettent d'optimiser l'efficacité du cabinet : comptabilité, droit, gestion d'entreprise, gestion du personnel, plan de carrière, « business plan » et bien d'autres thèmes.

En m'inscrivant, je craignais de me trouver confrontée à un monde sans intérêt pour un médecin. Malgré cette réserve initiale, j'ai en réalité eu beaucoup de plaisir à suivre ces cours l'an dernier. Mon regard a changé, s'est élargi, et je souhaite ici encourager chacun à choisir tout ou partie des modules de la prochaine session, qui commence début 2005. J'espère que ce témoignage vous sera utile.

Dr. Anne-Claude Froidevaux



La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du Canton de Genève

Prochaine parution 29 novembre 2004

Dernier délai rédactionnel 15 novembre 2004

IMPRESSUM: La lettre de l'AMG est éditée par l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG)

Paraît 11 fois par an.

Rue Micheli-du-Crest 12 - 1205 Genève - Tél. 022 708 00 22 - Fax 022 781 35 71

Comité de Rédaction - Composition: Bureau de l'AMG

Publicité - Impression - Expédition: Editions Médecine et Hygiène

Les articles publiés dans la «Lettre de l'AMG» n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.



Zur Rose

Zur Rose est une pharmacie (travaillant comme grossiste) fondée par des médecins dispensant suisses alémaniques.

Ses dirigeants ont décidé de s'ouvrir au grand public et de proposer un service de livraison de médicaments par la poste.

Ils ont également pensé s'ouvrir à la Suisse romande.

Dernièrement l'AMG a été approchée et certains confrères ont eu la visite d'un représentant de cette entreprise.

Cette information semblerait banale, si ce n'est la proposition faite aux médecins.

Si vous adressez les ordonnances de vos patients par internet, Zur Rose vous donne 5 francs par ligne d'ordonnance. Par exemple pour 4 médicaments, vous recevez 20 francs.

Cette rémunération vous est remise comme paiement de votre travail de saisie sur internet.

Les dirigeants de Zur Rose vous certifient que toutes les autorisations ont été données et que Swissmedics n'a rien trouvé à redire.

Franchement. Lorsque j'ai entendu cette proposition, j'ai été très fâché et outré. Le malheureux représentant n'est pas resté très longtemps dans mon bureau.

Une question de fond se pose.

Peut-on être rétribué pour notre travail par une entreprise privée et non plus par nos patients ?

Est-ce que cette pratique ne peut pas être assimilée à un « pot de vin » ?

Jusqu'à maintenant la pratique était claire. Tout avantages financiers devait revenir aux patients. Un médecin ne devait pas recevoir de rémunération quelconque en échange d'un service. Par exemple de la part d'un laboratoire d'analyses médicales, d'un institut de radiologie, d'un confrère et de l'industrie pharmaceutique.

Dernièrement, les usages en pratique avec l'industrie ont été changés car ils étaient pas

assez clairs et ils ouvraient la porte à des formes de rétributions non autorisées.

Pourquoi d'un coup revenir en arrière ?

L'argument principal de Zur Rose est de dire qu'elle rétribue un travail (saisir l'ordonnance sur internet).

Mais ce travail (établie une ordonnance) est déjà payé par le TARMED.

Nous sommes donc payé à double ?

Tout cela ne tient pas debout.

Zur Rose est une entreprise commerciale et elle cherche uniquement à acquérir une plus grande part de marché.

L'incitatif financier est énorme. J'ai calculé que cette façon de faire pourrait me rapporter, au maximum, 60 000 à 80 000 francs par an.

Il faut absolument rejeter cette proposition et demander à la FMH de la condamner.

Sinon, c'est la porte ouverte à d'autres dérives.

A la fin, les médecins ne vont plus être payés par leurs patients, mais par l'industrie, les laboratoires d'analyses, les pharmacies, les confrères, les instituts de radiologie...

Attention! Ne devenons pas les employés de grands groupes financiers, en premier lieu les caisses maladies.

Les confrères, tentés par cette façon de faire, ne doivent pas oublier que les assurances veulent les salarier.

Qu'allez- vous pouvoir répondre aux assurances ?

Vous refusez leur argent alors que vous l'acceptez venant d'autres groupes financiers.

Je crois que notre indépendance est une valeur essentielle et intangible et qu'elle ne doit pas être remise en question par des intérêts pécuniaires.

Dr. Bertrand Buchs



● Considérations sur le système de pharmacie Zur Rose ●

Considérations économiques :

L'évolution actuelle des activités médicales, intégrées au système de santé qu'impose la LAMal, implique une adaptation du travail du médecin. Celui-ci est plongé de force dans une dynamique concurrentielle. On peut le regretter ou non. Là n'est pas notre propos. Les médecins exerçant les activités soumises à la plus forte concurrence se retrouvent parmi les primary care, particulièrement les spécialistes en médecine interne et générale. Il n'est pas étonnant de voir ces médecins rechercher la meilleure rentabilité eu égard à leurs investissements (notamment informatiques voulus par Tarmed) et leurs charges de fonctionnement (secrétariat, locaux,...).

Dans ce contexte, il n'est pas choquant de voir les médecins s'intéresser à des activités qui, tout en respectant totalement la qualité du service au patient, permettent tout à la fois d'offrir un service apprécié et de fournir un complément de rentabilité pour le cabinet, tout en permettant une économie sur les coûts globaux à charge des caisses-maladies.

Considérations éthiques :

Un médecin se doit d'organiser les soins au patient de manière adéquate et économique. Le système de délivrance des médicaments que propose Zur Rose respecte ce principe.

A de nombreux niveaux de ses activités, le médecin peut être tenté d'augmenter le volume de ses prestations dans un but d'enrichissement (fréquence et nombre des rendez-vous, des analyses, des radiographies,...).

Dès lorsqu'un cabinet dispose d'un laboratoire, on peut soupçonner le médecin de multiplier les analyses pour rentabiliser son investissement et augmenter son gain. Idem pour la radiologie. Faut-il pour autant supprimer ces outils? Qu'en est-il de la simple fixation du prochain rendez-vous. Faut-il soumettre celle-ci à la régulation d'une commission de déontologie?

Dans les cantons pratiquant la propharmacie, n'en déplaise aux esprits chagrins qui sont prompts à imaginer que tout médecin est un escroc en puissance, le coût par cas des médicaments est inférieur à celui des cantons sans propharmacie.

Le système Zur Rose :

Le médecin peut proposer à son patient de commander directement pour lui les médicaments nécessaires, lesquels lui seront livrés le lendemain par la poste. Le médecin prend directement la responsabilité de la commande, en connaissance du coût de ce qu'il prescrit. Il dispose d'une liste intégrée au logiciel de tous les

génériques sur le marché afin de pouvoir opérer un choix économique. Le patient n'a plus la nécessité de se rendre physiquement à la pharmacie.

Pour la surveillance des interactions, la pharmacie Zur Rose dispose de pharmaciens qui répondent de la sécurité de la prescription tout autant qu'un pharmacien d'officine. Elle dispose en outre d'outils informatiques de contrôle des interactions. Elle est donc parfaitement à même d'alerter le médecin.

Gain pour le médecin, pour le patient et pour le système de santé :

A chaque commande de médicament, le médecin se voit rétribuer pour son activité (mise en forme de la commande via l'informatique). Cette rétribution se fait sous la forme d'un pourcentage sur le prix de vente. Pour répondre à la suspicion que le médecin pourrait être incité à commander le médicament le plus cher, le pourcentage est plafonné par médicament commandé (Fr. 5.-). Le coût final à charge du patient et de sa caisse-maladie est inférieur au prix habituel pratiqué en pharmacie d'officine (rabais sur le prix public, suppression de la taxe de pharmacien et de celle de prise en charge).

Conclusions :

Le système de délivrance de médicaments que propose la pharmacie Zur Rose répond au vœu d'une partie des citoyens de pouvoir obtenir leurs médicaments directement à domicile. Il apporte une alternative dans un ensemble de facilités qui sont en saine concurrence sur le marché que représente la pharmacie et est économique pour le patient et sa caisse-maladie. Il apporte au médecin une possibilité de diversification de ses activités.

Soupçonner systématiquement les médecins d'augmenter exagérément leurs activités dans un but de profit est redoutablement dangereux. Ce soupçon ouvrirait la porte aux contrôles sur l'ensemble de leurs activités, y compris les plus élémentaires, comme la fixation de la fréquence des rendez-vous.

Il est de loin préférable de poursuivre la surveillance dont ils font déjà l'objet, à savoir l'analyse des coûts par cas. Cette surveillance est parfaitement à même de détecter l'exagération systématique des quelques médecins peu scrupuleux. La liberté individuelle des autres médecins, qui conservent une attitude éthique vis-à-vis de leurs patients et respectueuse des dispositions de la LAMal, restera préservée.

Dr. C. Sellegger



SINE QUA NON

Bulletin trimestriel de la Permanence juridique
sur l'assurance-maladie et accidents du
Bureau Central d'Aide Sociale

Changer d'assureur ou pas ? that is the question !

Les conditions de résiliation de votre contrat d'assurance maladie Version 2004-2005

La Suisse n'est pas le seul pays européen à être confronté au problème de l'explosion des coûts de la santé. Mais son « originalité » réside dans le financement de son système sanitaire : le paiement de primes « par tête »... primes dont les montants nous seront bientôt connus pour 2005.

Faut-il changer d'assureur ou pas ? C'est en tous les cas possible et ce, sans risque de perte de droit pour ce qui est de l'assurance-maladie obligatoire (LAMal). Mais encore faut-il connaître les conditions de résiliation de son contrat et les nouveautés introduites par le Conseil fédéral au 1^{er} janvier 2005.

1. Le régime de l'assurance-maladie obligatoire (LAMal)

Les possibilités de changement d'assureur varient en fonction de la forme d'assurance choisie. Outre l'**assurance ordinaire des soins** (dans laquelle le montant de la franchise est de Frs 300 par année civile pour les adultes et nul pour les enfants jusqu'à 18 ans révolus), il existe principalement **deux formes particulières d'assurance (1)** :

- l'assurance avec franchise à option et
- l'assurance impliquant un choix limité des fournisseurs de prestations (dits HMO Health Maintenance Organisation ou réseau de santé).

Conditions de fond :

a. **Pour l'assurance ordinaire des soins**, l'assuré peut, moyennant un préavis de trois mois, changer d'assureur pour la fin d'un semestre d'une année civile (2).

Exemple : envoi de la lettre de résiliation avant la fin du mois de mars pour être libéré à fin juin ou avant fin septembre pour la fin de l'année civile.

b. **Pour les formes particulières d'assurance**, le passage à une autre forme d'assurance ainsi que le changement

d'assureur ne sont possible que pour la fin d'une année civile moyennant un préavis de trois mois (3).

Attention ! Nouvelle réglementation des franchises dès le 1.1.2005

Le Conseil fédéral a fixé les franchises à 500, 1000, 1500, 2000 ou 2500 francs pour les adultes et 100, 200, 300, 400, 500 ou 600 francs pour les enfants (au lieu respectivement de Frs. 400, 600, 1200, 1500 et Frs. 150, 300 et 375).

Les Compagnies d'assurances ne seront toutefois pas tenues de proposer tous ces paliers. Le rabais consenti ne pourra toujours pas être supérieur à 80% du risque supplémentaire assumé .

Exemple : pour la franchise à Frs 1500 : franchise à option (Frs 1500) moins franchise légale (Frs 300) = Frs 1200 x 80 % = Frs 960 de rabais maximal en francs par année, accident inclus.

Par contre, et c'est la nouveauté, la prime avec franchise à option ne pourra pas être inférieure à une prime minimale correspondant à 50 % de la prime de l'assurance ordinaire des soins.

Exemple : prime de l'assurance ordinaire des soins = Frs 250/mois, soit Frs 3000/an.

Rabais maximal en pour cent risque accident inclus pour une franchise à Frs 2500 = 50 %, soit Frs 1500 par an.

(1) L'assurance avec bonus est peu usitée ; elle entraîne une réduction de prime lorsque l'assuré n'a bénéficié d'aucune prestation pendant une année, prestations de maternité et mesures de prévention exceptées.

(2) Art. 7 al 1 LAMal

(3) Art. 94 al 2 et 100 al 3 OAMal

Et n'oubliez pas que la franchise choisie s'applique en cas de maladie **et** d'accident si vous êtes assuré pour ce risque par votre caisse-maladie (personnes sans activité salariée) !



En dehors de ces délais de résiliation, il existe encore une possibilité : à réception de votre nouveau certificat d'assurance, vous pouvez, moyennant un préavis d'un mois, changer d'assureur pour la fin du mois qui précède le début de la validité de la nouvelle prime.

En automne, vous disposez de 30 jours pour résilier votre contrat d'assurance (en principe avant fin novembre) et être libéré à la fin de l'année civile en cours.

Ceci est valable quelle que soit la forme d'assurance choisie, qu'il y ait augmentation de primes ou pas.

Conditions de forme :

Faites votre résiliation par lettre recommandée, (preuve oblige). Attention : ce n'est pas le cachet de la poste qui fait foi mais la date de réception de votre courrier par l'assureur !

2. Le régime des assurances complémentaires relevant de la loi sur le contrat d'assurance (LCA)

Si l'assurance maladie obligatoire vous garantit, en cas de résiliation de votre contrat, d'être accepté par tout autre assureur et ce, sans restriction aucune, il n'en est pas de même pour les assurances complémentaires.

Nous sortons ici d'un système de sécurité sociale et les assureurs opèrent là une sélection des risques. Seuls les « bons » risques (jeunes et en bonne santé) peuvent se permettre de s'assurer auprès d'un autre assureur . Mais même un « bon » risque doit respecter les délais de résiliation qui varient d'une assurance à l'autre et ne coïncident pas forcément avec ceux de l'assurance obligatoire.



Heureusement, le système permet d'avoir deux assureurs : l'un pour l'assurance obligatoire et l'autre pour les assurances complémentaires.

Si c'est souvent le montant de la prime qui pousse les assurés vers des assureurs meilleur marché, n'oubliez toutefois pas qu'à côté des prestations de soins qui sont identiques dans l'assurance obligatoire quel que soit l'assureur, il y a les prestations de service (en particulier la bonne gestion de votre dossier de santé et un délai de remboursement raisonnable) qui valent parfois plus qu'une économie !

Jacqueline Deck
Juriste de notre Permanence Juridique
sur l'assurance-maladie et accidents

Reproduction autorisée avec mention de la source

Bureau Central d'Aide Sociale, place de la Taconnerie 3, CP 3125, 1211 Genève 3
Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents :
réception sans rendez-vous le mardi de 11h. à 18h.

● Candidatures ●

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19 alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavisier chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Navid ALIZADEH
Hôpital Cantonal
Unité de Chirurgie plastique
Tél. 022 372 33 11
Nationalité Suisse. Né en 1967.
Diplôme fédéral en 1994.
FMH en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique

Ancien chef de clinique adjoint aux HUG, Médecin consultant aux HUG. De 1994 à 1999, formation en chirurgie générale sous la direction du Prof. Ph. Morel. Depuis octobre 1999, formation en chirurgie plastique et reconstructive aux HUG sous la direction du Prof. D. Montandon. En 2002-2003, sur-spécialisation en chirurgie plastique faciale et mammaire (Fondation ophtalmologique de Rothschild, Institut Curie, Clinique Bizet à Paris) grâce au fond de perfectionnement des HUG. Lauréat de la SSCPRE en 2001. Va ouvrir son cabinet à Genève en novembre 2004.

Dr Beate FRIEDERICH-ECSY
Chemin du Pavillon 2
1218 Le Grand Saconnex
Tél. 022 717 60 07
Nationalité Allemande. Née en 1954.
Diplôme fédéral en 1985.
Titre de spécialiste Médecine du travail en cours.
Scolarité et diplôme universitaire de médecine en Allemagne en 1985. Formation à l'Université de Francfort et Duke University en Caroline du Nord (USA). Formation MBA à Genève en 1999. Médecin d'entreprise dans une entreprise internationale depuis 2000.

Dr Purificacion MENDEZ-PAZ GONZALEZ
Centre Médical des Eaux-Vives
Rue du Nant 4
1207 Genève
Tél. 022 736 06 07
Nationalité Suisse. Née en 1971.
Diplôme fédéral en 1997.
FMH de Pédiatrie.

A suivi une formation de pédiatrie à Yverdon, Neuchâtel, Lausanne puis aux HUG. Actuellement spécialiste FMH en Pédiatrie et installée au CMEV depuis octobre 2004.

Dr Bruno SCHWARTZ
Nationalité Suisse. Né en 1967.
Diplôme fédéral en 1997.
FMH en psychiatrie et psychothérapie

A effectué ses études médicale à Genève, puis travaillé en médecine interne. Par la suite a suivi une formation en psychiatrie et psychothérapie dans le canton de Vaud, secteur ouest principalement a travaillé pendant deux ans de une clinique psychiatrique privée de Suisse Romande. Va ouvrir son cabinet à Genève le 1^{er} novembre 2004.

Dr Philippe VANDEPLAS
 Groupe Médical du Grand-Lancy
 Avenue des Communes-Réunies 16
 1212 Grand-Lancy
 Tél. 022 884 34 10
 Nationalité Suisse. Né en 1966.
 Diplôme fédéral en 1994.
 Titre de spécialiste Médecine interne en cours.

Etudes à Genève. Médecine interne à l'Hôpital de la Tour pendant une année, puis une année à l'Hôpital Régional de Délémont. Suite de formation aux HUG durant 3 ans, et une année en psychiatrie aux HUG. Travaille pour SOS-Médecins depuis avril 2002.

Mutations

Nouveaux membres

Les Drs Marc BINDSCHIEDLER, Bernard DUBUISSON, Claude HUARD, Pascal MARTINELLI, Joël SALZMANN et Tristan TOSCO sont membres depuis le 8 octobre 2004.

Médecins-Conseils

Office cantonal de l'Emploi:
 Drs Véronique BAHLER, Christophe ANDREY,
 Bernard GREDER, Christian LIENGME,
 François MONNIER, Francesco CONTI.

Membres d'honneur

Dr Pierre BUFFLE, Dr Eric COURVOISIER,
 Dr Andrée DAYER

Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Dr Bernard WISSMER, le 10 octobre 2004.

Démission

Dr André Sacoun

Changements d'adresse

Le Dr Jacqueline PERRIARD
 Spécialiste FMH, Dermatologie et vénérologie
 et le Dr David PERRIARD
 Spécialiste FMH, Médecine générale
 seront dès le 1^{er} novembre 2004 à l'adresse
 qui suit
 Avenue de Frontenex 34
 1207 Genève
 Dr J. Perriard - 022 840 48 20
 Dr D. Perriard - Tél. 022 840 48 22
 Fax 022 840 48 24

Le Dr Antonio LO CONTE
 est désormais à l'adresse suivante:
 Avenue Cardinal-Mermillod 36
 1227 Carouge

Adresses E-mail erronées

Nous recevons les e-mail en retour pour les membres suivants, merci de prendre contact avec Damien Rossini ou Leslie Falvo du secrétariat AMG pour nous communiquer les adresses électroniques correctes. E-mails : drossini@amge.ch ou lfalvo@amge.ch ou téléphone direct : 022 708 00 22.

Dr Matti S. AAPRO, Dr Daniel ANGEL, Dr Bertrand BALEYDIER, Dr Horace BARSAN, Dr Thierry BATTISTI, Dr Laurent BLAGA, Dr Phillippe BOURGEOIS, Dr Isabelle CAMENZIND, Dr Kuang CHU CHEN, Dr Chantal FAVRE, Dr Michel FORNI, Dr Monique FOURNET, Dr André FRIEDLI, Dr Victor HABASHI, Dr Denis HOCHSTRASSER, Dr Henri LONGCHAMP, Dr Juan Carlos MATUTE, Dr Catherine PLOJOUX, Dr Maja RABAEUS, Dr Nicolas REVERDIN, Dr Aiane SAUDAN-KISTER, Dr Anne-Madeleine SENAUD, Dr Lucie WIESNER.

● Petites annonces ●

A remettre quartier CMU

Cabinet meublé pour psychiatre, environ 70 m².
Conditions avantageuses négociables.

Tél. 022 346 68 89

A remettre quartier Hôpital

Cabinet en excellent état pour 2 médecins (180 m²),
2 bureaux avec salle d'examen, réception commune,
salles de traitement et radiologie, en parfait état,
pouvant convenir à diverses spécialité. Disponible au 1^{er} janvier 2005 ou à convenir.

Tél. 079 203 69 38

Recherche un médecin

Le triologue, réseau de chômeurs, de professionnels et de retraités, tous bénévoles, et qui s'est donné comme principal objectif d'apporter un soutien concret, dans l'urgence ou dans l'attente d'une aide institutionnelle, à des personnes se trouvant brusquement dans une situation de détresse matérielle ou morale, le plus souvent à cause de la perte d'un emploi, recherche un médecin familiarisé avec la problématique de l'AI et susceptible de conseiller les personnes désireuses de se réinsérer professionnellement. Cet engagement requiert une disponibilité de quelques heures par mois.

Le Triologue s'adapte aux horaires et aux souhaits de chacun de ses bénévoles.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site Internet: www.isuisse.com/letrialogue ou prendre contact directement avec Madame Doris Gorgé, Présidente de cette Association, Tél. 022 340 64 80 – Fax 022 340 64 82

Le Triologue – 11 avenue de la Forêt – 1202 Genève

Annonce

Belle réception à vendre avec 4 meubles pour dossiers A4 (chacun avec 4 tiroirs de 60 cm de large).

Contactez Dr. Wieser au 022 860 01 75.

A remettre rive droite

Cabinet médical, 155 m². Equipement complet pour pratiquer médecine générale, médecine interne, cardiologie, radiologie et laboratoire. Loyer intéressant. Convierait aussi pour 2 médecins.

Pour toute information ou visite. Tél. 022 733 77 11

A remettre

Cabinet médical à Genève avec clientèle pour automne ou fin d'année 2004.

Equipement très complet pour pratiquer la médecine générale, médecine interne, cardiologie. Radiologie complète et laboratoire très large avec laborantine. Secrétariat informatisé pour Tarmed.

Rive droite, surface de 160 m² avec nombreuses pièces (6 pièces), garage au sol. Loyer très intéressant.

Convierait aussi pour 2 médecins + paramédical. Très bonne situation au point de vue des communications. En face du réseau TPG, grande station de taxis, vastes parkings publics.

Pour information et visite: tél 079 238 91 01, de préférence le soir après 18 h.

A remettre Thônex

Cabinet de médecine générale. Date à convenir. Droit de pratique indispensable.

Tél. 022 349 41 22

Cherche Psychiatre

Pour sous-location de cabinet de psychothérapie à Genève, situé au centre ville. La sous-location est à temps partiel (60%) avec la possibilité par la suite d'une location à temps complet.

Tél. 022 312 20 31 ou 091 827 28 88

A remettre place Cornavin

Cabinet médical (87 m²). Droit de pratique indispensable.

Disponible dès le 1^{er} novembre 2004.

Tél. 022 738 11 28

Cabinet médical à louer rive gauche

Chemin Beau-Soleil 12, 89 m² au 6^e étage.

Mme C. Moussavian. Tél. 022.839.56.56

Grand cabinet, rive droite, à remettre.

190 m², 5 salles de consultation dont une pourrait recevoir une radiologie conventionnelle sans aménagement lourd. Proche des organisations internationales, beaucoup de potentiel. Une partie de la patientèle pédiatrique pourrait être reprise. Date de reprise à convenir mais au plus tard 1^{er} juillet 2005.

Tél. 022 949 13 30



● A vos agendas ●

**« L'hyperactivité en question,
de l'enfant à l'adulte »**

**Judi 11 novembre 2004 – 13h30 à 15h
Dr Alain Braconnier**

Salle des spectacle (Salle G), Bâtiment
Ajuriaguerra, Domaine de Belle-Idée
Chemin du Petit Bel-Air 2, 1225 Chêne-Bourg
« Conférences 2004 organisées par le
Département de psychiatrie dans le cadre de la
formation postgraduée ».



**Conférence organisée par le Service
de psychiatrie gériatrique**

**« Les thérapies cellulaires en médecine :
perspectives et enjeux »**

**12 novembre 2004
de 8h30 à 9h30
2, chemin du Petit-Bel-Air
Bâtiment Les Champs, 2^e étage**

Conférence du Dr Marisa JACONI, Dpt de
Réhabilitation et Gériatrie, HUG Genève



**« Sciences du mouvement et du sport
Journée présentations jeunes chercheurs »**

18 novembre 2004 de 10h00 à 17h30

Amphithéâtre Marcel Jenni, Hôpitaux Univer-
sitaires de Genève.



**« Médecine nucléaire et soins palliatifs :
nouvelles méthodes diagnostiques et
thérapeutiques »**

Judi 18 novembre 2004

**Salle de réunion de l'AMG
de 12h30 à 13h30**

Séance animée par le Pr Daniel SLOSMAN.



**Programme Scientifique,
Concert de Jazz & Dîner**

« Le Médecin joue pour le Médecin... et ses
amis ! »

**Vendredi 19 novembre 2004,
Salle Communale de Confignon**

Programme Scientifique (ouvert à tous) de
18h30 à 20h00

« La diète méditerranéenne & le régime cré-
tois » par le Dr Patrick REGAMEY

Concerts dès 20 h 30

Inscriptions avant le 10 novembre :

Dr Béatrice BERTHOLET-MASSET,
b.bertholet@bluewin.ch, tél 022 757 24 66,
fax 022 757 24 25 ou

Michel-A. FINDEISEN, maaf@bluewin.ch,
tél 079 406 17 91, fax 022 757 25 30

Soirées Médico-Artistiques de Confignon (SMAC)



**Conférence Alex-F. Muller de
Physiopathologie clinique 2004**

**« Du schistosome à l'homme ou
inversément »**

**Vendredi 19 novembre 2004
à 12h15**

Auditoire des policliniques, HUG Genève

Conférence du Pr Jürg SCHIFFERLI, Directeur
de la Clinique B de Médecine interne, Hôpital
cantonal de Bâle



Prévoyance, opportunités et risques pour le médecin indépendant.

Le médecin indépendant jouit d'une grande liberté dans la mise en œuvre de sa prévoyance. Cette liberté d'action implique un suivi régulier en fonction de l'évolution de la législation ainsi que des changements dans sa situation financière et personnelle. Notre rôle est de le conseiller.

Conférence pour médecin indépendant :
Jeudi 18 novembre, 18h00, UBS Corraterie
Renseignements : 022-375 46 76